



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2021**

L'an deux mil vingt et un,
Le 14 avril à 18h30,
Le Conseil Municipal de la Commune de CUSSAC-FORT-MEDOC,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
A la salle Joseph DESPAZE, sous la présidence de Dominique FEDIEU, Maire,

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 avril 2021

Secrétaire de séance : Marie-Christine SEGUIN

Auxiliaire de séance : Guillaume GIRARD

	NOM	PRESENT	EXCUSE	PROCURATION à	ABSENT
1	Dominique FEDIEU	*			
2	Alain GUICHOUX		*	Marie-Christine SEGUIN	
3	Marie-Christine SEGUIN	*			
4	Alain BLANCHARD	*			
5	Mireille JUNCK	*			
6	Stéphane LE BOT	*			
7	Claudie DUSSOUCHAUD	*			
8	Thierry LARTIGUE	*			
9	Joëlle ARAGON	*			
10	Denis BEAUGER	*			
11	Isabelle BOIS	*			
12	Katia PATARIN		*	Dominique FEDIEU	
13	Aurélien DEBROSSE	*			
14	Coralie HAMON GILLET	*			
15	Jean-Claude MARTIN		*	Priscilla GRIS	
16	Priscilla GRIS	*			
17	Corinne FONTANILLE	*			
18	Sofia FERREIRA-NEVES	*			
19	Christophe MERGALET	*			

ORDRE DU JOUR

COMPTE RENDU SEANCE DU 10 FEVRIER 2021

COMPTE RENDU SEANCE DU 17 MARS 2021

COMPTE RENDU SEANCE DU 24 MARS 2021

2021-020 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

2021-021 : SUBVENTION BUDGET ANNEXE DU FORT-MEDOC 2021

2021-022 : BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2021

2021-023 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

2021-024 : BUDGET PRIMITIF ANNEXE DES COMMERCE 2021

2021-025 : BUDGET PRIMITIF ANNEXE DU FORT MEDOC 2021

2021-026 : BUDGET PRIMITIF ANNEXE CULTUREL 2021

2021-027 : PRESENTATION AGREGEE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

2021-028 : DENOMINATION DES SALLES DE REUNION ET DE CONFERENCE DE LA MAIRIE-ESPACE FRANCE SERVICES

2021-029 : MAPA TRAVAUX-REHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE POUR IMPLANTATION MSAP-AVENANTS

2021-030 : GRILLE TARIFAIRE DU FORT MEDOC : DISPOSITIONS 2021 RELATIVE A LA DELIVRANCE DE LA CARTE FAMILLE

2021-031 : GRILLE TARIFAIRE DU FORT MEDOC : FIXATION DU TARIF DE VENTE D'UN OUVRAGE

A **18h30**, Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des conseillers. **Quinze (15)** membres du Conseil Municipal sont alors **présents**. **Trois (3)** sont **excusés** : Alain GUICHOUX qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN ; Katia PATARIN qui a donné procuration à Dominique FEDIEU ; Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Priscilla GRIS. **UN (1)** est **absent** : Aurélien DEBROSSE.

Le quorum étant atteint, la validité de la séance est proclamée.

A **18h32**, Monsieur Aurélien DEBROSSE entre en séance. **Seize (16)** membres du Conseil Municipal sont désormais **présents**. **Trois (3)** sont **excusés** : Alain GUICHOUX qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN ; Katia PATARIN qui a donné procuration à Dominique FEDIEU ; Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Priscilla GRIS.

Après appel à candidature, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter pour désigner le secrétaire de séance. Madame **Marie-Christine SEGUIN**, seule candidate, est désignée **secrétaire de séance à l'UNANIMITE**.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter un point complémentaire à l'ordre du jour relatif à la vente en circuit court de produits maraichers.

Après en avoir délibéré, à **l'UNANIMITE**, le Conseil Municipal adopte cette modification de l'ordre du jour, désormais établi tel que suit :

COMPTE RENDU SEANCE DU 10 FEVRIER 2021
COMPTE RENDU SEANCE DU 17 MARS 2021
COMPTE RENDU SEANCE DU 24 MARS 2021

2021-020 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021
2021-021 : SUBVENTION BUDGET ANNEXE DU FORT-MEDOC 2021
2021-022 : BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2021
2021-023 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES
2021-024 : BUDGET PRIMITIF ANNEXE DES COMMERCE 2021
2021-025 : BUDGET PRIMITIF ANNEXE DU FORT MEDOC 2021
2021-026 : BUDGET PRIMITIF ANNEXE CULTUREL 2021
2021-027 : PRESENTATION AGREGEE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021
2021-028 : DENOMINATION DES SALLES DE REUNION ET DE CONFERENCE DE LA MAIRIE-ESPACE FRANCE SERVICES
2021-029 : MAPA TRAVAUX-REHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE POUR IMPLANTATION MSAP-AVENANTS
2021-030 : GRILLE TARIFAIRE DU FORT MEDOC : DISPOSITIONS 2021 RELATIVE A LA DELIVRANCE DE LA CARTE FAMILLE
2021-031 : GRILLE TARIFAIRE DU FORT MEDOC : FIXATION DU TARIF DE VENTE D'UN OUVRAGE
2021-032 : VENTE EN CIRCUIT COURT DE PRODUIT MARAICHERS

2021-020 **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente séance du Conseil Municipal concerne principalement le vote des budgets primitifs. Il précise ensuite que la présente délibération porte sur le vote des taux d'imposition 2021, avec une proposition de stabilité. Il ajoute qu'il faudra néanmoins faire œuvre d'une nécessaire pédagogie pour expliquer aux contribuables la réforme nationale de la fiscalité locale. Celle-ci, suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, consiste à affecter l'intégralité du produit de la taxe sur le foncier bâti aux communes, alors que précédemment étaient distinguées une part communale et une part départementale. Il conclut que si les taux ne changent pas, cette situation est néanmoins susceptible de générer des incompréhensions, et qu'il faut en conséquence prévoir une explication claire dans le journal municipal.

Interrogé par Monsieur Thierry LARTIGUE sur les décisions 2021 de la CDC Médoc Estuaire en matière de fiscalité, Monsieur le Maire indique que c'est également un choix de stabilité qui a été retenu.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent obtenir des explications complémentaires avant le vote,

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat,

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les séances de la commission finances en date du mardi 6 avril et du jeudi 8 avril 2021,

Considérant que dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties,

Considérant que concernant le département de la Gironde, ce taux pour l'année 2020 s'élevait à 17,46 %.

Considérant que le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un dispositif correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes, au titre de l'année 2021,

Considérant qu'en conséquence, afin de garantir une stabilité du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2021 équivalant au taux global appliqué en 2020 sur le territoire de la commune, il est proposé de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 41,09 %, correspondant à l'addition du taux 2020 de la commune, soit 23,63 % et du taux 2020 du département, soit 17,46 %,

Considérant en outre que le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties n'est pas concerné par la réforme de la fiscalité directe locale et qu'il est proposé de reconduire en 2021 le niveau appliqué par la commune en 2020, à savoir 53,16 %.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré par **18 VOIX POUR** dont 2 par procuration (Alain GUICHOUX qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN ; Katia PATARIN qui a donné procuration à Dominique FEDIEU) et **1 ABSTENTION** (Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Priscilla GRIS) :

1. **DECIDE** d'établir pour 2021 le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties à 53,16%, niveau correspondant au taux communal de 2020.
2. **DECIDE** d'établir pour 2021 le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 41,09 %, niveau correspondant à l'addition des taux communal et départemental de 2020.
3. **PRECISE** qu'en application des taux susmentionnés et en tenant compte de la révision annuelle des bases d'imposition dans la loi de finances, de l'augmentation du nombre d'assujettis et des révisions opérées par la CCID, le produit attendu est le suivant : 965 820 euros.
4. **PRESCRIT** que l'état de notification des bases d'imposition pour 2021 (imprimé 1259), dûment complété, soit transmis à la Sous-Préfecture, ainsi qu'au Trésor Public.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération N°2021-020 comme suit :

Pour : 18 (dont 2 procurations)

Contre : 0

Abstention : 1 par procuration

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le compte-rendu de la séance du 10 février 2021.

Après en avoir délibéré par **18 VOIX POUR** dont 2 par procuration (Alain GUICHOUX qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN ; Katia PATARIN qui a donné procuration à Dominique FEDIEU) et **1 VOIX CONTRE** (Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Priscilla GRIS), le **Conseil Municipal** adopte le **compte-rendu de la séance du 10 février 2021**.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le compte-rendu de la séance du 17 mars 2021.

Après en avoir délibéré par **18 VOIX POUR** dont 2 par procuration (Alain GUICHOUX qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN ; Katia PATARIN qui a donné procuration à Dominique FEDIEU) et **1 VOIX CONTRE** (Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Priscilla GRIS), le **Conseil Municipal** adopte le **compte-rendu de la séance du 17 mars 2021**.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le compte-rendu de la séance du 24 mars 2021.

Après en avoir délibéré par **18 VOIX POUR** dont 2 par procuration (Alain GUICHOUX qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN ; Katia PATARIN qui a donné procuration à Dominique FEDIEU) et **1 VOIX CONTRE** (Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Priscilla GRIS), le **Conseil Municipal** adopte le **compte-rendu de la séance du 24 mars 2021**.

2021-021

SUBVENTION BUDGET ANNEXE DU FORT-MEDOC 2021

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération porte sur le vote d'une subvention au Budget Annexe du Fort Médoc, motivée par une anticipation des effets de la crise sanitaire, qui en 2021 aussi va impacter le tourisme fluvial mais également la fréquentation terrestre du site.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent obtenir des explications complémentaires avant le vote.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat.

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L. 2224-1 et L. 2224-2,

Vu les séances de la commission finances en date du mardi 6 avril et du jeudi 8 avril 2021,

Vu l'exposé fait relatif à la présentation des éléments relatifs au versement d'une subvention au Budget Annexe du Fort Médoc,

Considérant que le secteur du tourisme demeure en 2021 fortement marqué par les effets de la crise sanitaire et des restrictions de déplacement qui en résultent, et qu'en matière de tourisme fluvial, comme de fréquentation par la voie terrestre, il est anticipé lors de la préparation du budget une perte d'exploitation de 39 241,20 euros, comparativement aux réalisations de l'année 2019 au chapitre 70,

Considérant en effet qu'en tenant compte des réalisations 2020 au chapitre 70 (produits des services), à hauteur de 35 317,20 euros, il est anticipé l'absence de recettes liées au tourisme fluvial et une fréquentation terrestre à 75% de sa valeur étalon de 2019,

Considérant que pour soutenir le Budget Annexe du Fort Médoc, et répondre à ce manque à gagner, il est nécessaire de programmer le versement d'une subvention d'équilibre équivalente à cette perte d'exploitation anticipée, soit 39 241,20 euros,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré par **18 VOIX POUR** dont 2 par procuration (Alain GUICHOUX qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN ; Katia PATARIN qui a donné procuration à Dominique FEDIEU) et **1 ABSTENTION** par procuration (Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Priscilla GRIS) :

1. **DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle de 39 241,20 EURS au Budget Annexe du Fort-Médoc, pour faire face aux pertes d'exploitation anticipée au Chapitre 70 (produits des services).
2. **PRESCRIT** que cette subvention est inscrite au Budget Primitif Principal 2021 au compte de dépense 67441.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération N°2021-021 comme suit :

Pour : 18 (dont 2 procurations) Contre : 0 Abstention : 1 (dont 1 procuration)

2021-022

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2021

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération porte sur le vote du Budget Primitif 2021 de la commune. En préambule, il souligne que vont être programmés sur l'exercice les travaux d'aménagements des espaces publics de la Place Général de Gaulle. Il ajoute que seules les subventions acquises font l'objet d'une inscription budgétaire, et qu'en l'état l'emprunt inscrit ne prend pas en compte d'éventuelles subventions qui pourraient par ailleurs être obtenues ultérieurement suite à des dépôts de dossiers. Il invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Lecture détaillée est faite par Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, du tableau de présentation du projet de Budget Primitif 2021, par chapitre, des recettes et des dépenses de la section de fonctionnement, puis du tableau de présentation, par opération et chapitre, des recettes et des dépenses de la section d'investissement.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent obtenir des explications complémentaires avant le vote,

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat,

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L. 2311-1, L. 2312-1 et L. 2312-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au Budget Primitif Principal,

Vu les séances de la commission finances en date du mardi 6 avril et du jeudi 8 avril 2021,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de procéder au vote du Budget Primitif, après lecture détaillée et qu'il ait été constaté que le Budget Primitif Principal 2021 s'équilibre, en recettes et en dépenses, et ceci en sections de fonctionnement et d'investissement,

Entendu la lecture détaillée du projet du Budget Primitif Principal pour l'exercice 2021, chapitre par chapitre,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

1. **APPROUVE** le Budget Primitif Principal 2021, selon le vote détaillé retranscrit ci-dessous :

BUDGET PRIMITIF 2021-BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	LIBELLE	CALCUL	BUDGET PRECEDENT (BP+DM+RAR N-1)	PROPOSITIONS NOUVELLES (VOTE-BUDGET 2021)	EVOLUTION n/n-1
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	A	577 925,12	575 150,78	-0,48%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET ASSIMILEES	B	965 237,68	961 380,77	-0,40%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	C	51 169,00	51 169,00	0,00%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	D	103 658,87	112 115,41	8,16%
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		E=A+B+C+D	1 697 990,67	1 699 815,96	0,11%
66	CHARGES FINANCIERES	F	43 215,65	41 865,05	-3,13%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	G	61 020,14	40 741,20	-33,23%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRE	H	0,00	16 900,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		I=E+F+G+H	1 802 226,46	1 799 322,21	-0,16%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	J	169 590,40	126 902,81	-25,17%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	K	24 311,10	24 345,03	0,14%
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		L=J+K	193 901,50	151 247,84	-22,00%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		M=I+L	1 996 127,96	1 950 570,05	-2,28%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2021				N=M	1 950 570,05

BUDGET PRIMITIF 2021-BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL-RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	LIBELLE	CALCUL	BUDGET PRECEDENT (BP+DM+RAR N-1)	PROPOSITIONS NOUVELLES (VOTE-BUDGET 2021)	EVOLUTION n/n-1
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	A	91 466,18	32 170,90	-64,83%
70	PRODUITS DES SERVICES	B	97 670,77	145 308,63	48,77%
73	IMPOTS ET TAXES	C	994 542,34	1 025 726,00	3,14%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	D	543 441,54	586 650,03	7,95%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	E	19 936,00	17 244,00	-13,50%
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		G=A+B+C+D+E+F	1 747 056,83	1 807 099,56	3,44%
76	PRODUITS FINANCIERS	F	84,23	83,00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	H	30 600,00	30 000,00	-1,96%
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		I=G+H	1 777 741,06	1 837 182,56	3,34%
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	J	73 198,70		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		K=J	73 198,70	0,00	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		L=I+K	1 850 939,76	1 837 182,56	-0,74%
R002/EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1				M	113 387,49
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2021				N=L+M	1 950 570,05

BUDGET PRIMITIF 2021-BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

OP. CHAP.	LIBELLE	CALCUL	BUDGET PRECEDENT (BP+DM+RAR N-1)	RAR au 31/12/2020	PROPOSITIONS NOUVELLES (VOTE-BUDGET 2021)	TOTAL RAR 2020+VOTE 2021	
ONA-204132	SUBVENTION EQUIPEMENT VERSEES	ONA	6 690,05		6 758,95	6 758,95	
10001	VOIES ET RESEAUX	A	5 459,35	453,61	6 262,50	6 716,11	
10002	ELABORATION PLU	B	4 146,93	1 000,00	0,00	1 000,00	
10003	ACQUISITION MOBILIER MATERIEL	C	59 059,03	5 537,01	61 325,02	66 862,03	
10004	BATIMENTS COMMUNAUX	D	1 125 794,17	567 109,47	41 972,16	609 081,63	
10005	EQUIPEMENTS SPORTIFS	E	955,20				
10009	CIMETIERE	F	35 017,54	0,00	18 136,54	18 136,54	
10014	TRAVAUX VOIRIE VC DIVERS	G	409 260,58	526,37	360 183,84	360 710,21	
10015	REGIE AGRICOLE	H	18 723,72	0,00	15 000,00	15 000,00	
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		I=ONA+(A+...+H)	1 665 106,57	574 626,46	509 639,01	1 084 265,47	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	J	6 373,33	0,00	0,00	0,00	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	K	145 824,20	0,00	154 387,04	154 387,04	
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		L=J+K	152 197,53	0,00	154 387,04	154 387,04	
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		M=I+L	1 817 304,10	574 626,46	664 026,05	1 238 652,51	
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	N	73 198,70	0,00	0,00	0,00	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	O	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		P=N+O	73 198,70	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Q=M+P	1 890 502,80	574 626,46	664 026,05	1 238 652,51	
R001/SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						N	32 989,09
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2021						R=Q	1 271 641,60

BUDGET PRIMITIF 2021-BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL-RECETTES D'INVESTISSEMENT

OP. CHAP.	LIBELLE	CALCUL	BUDGET PRECEDENT (BP+DM+RAR N-1)	RAR au 31/12/2020	PROPOSITIONS NOUVELLES (VOTE-BUDGET 2021)	TOTAL RAR 2020+VOTE 2021	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	A	605 962,95	424 413,05	129 000,00	553 413,05	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	B	325 930,81	0,00	196 488,39	196 488,39	
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		C=A+B	931 893,76	424 413,05	325 488,39	749 901,44	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES-hors 1068	D	120 000,00	0,00	187 289,82	187 289,82	
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	E	103 835,55	0,00	183 202,50	183 202,50	
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	F	33 180,00	0,00			
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		G=D+E+F	257 015,55	0,00	370 492,32	370 492,32	
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		H=C+G	1 188 909,31	424 413,05	695 980,71	1 120 393,76	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I	169 590,40	0,00	126 902,81	126 902,81	
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	J	24 311,10	0,00	24 345,03	24 345,03	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	K	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		L=I+J+K	193 901,50	0,00	151 247,84	151 247,84	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		M=H+L	1 382 810,81	424 413,05	847 228,55	1 271 641,60	
R001/SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						N	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2021						O=M+N	1 271 641,60

DEPENSES (D) RECETTES (R)	FONCTIONNEMENT (F) INVESTISSEMENT (I)	CHAPITRE ou OPERATION	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT du VOTE
D	F	Chapitre 011	17 dont 2 par procuration (Alain GUICHOUX qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN ; Katia PATARIN qui a donné procuration à Dominique FEDIEU)	1 (Jean Claude MARTIN qui a donné procuration à Priscilla GRIS)	1 (Corinne FONTANILLE)	ADOPTÉ
D	F	Chapitre 012				ADOPTÉ
D	F	Chapitre 014				ADOPTÉ
D	F	Chapitre 65				ADOPTÉ
D	F	Chapitre 66				ADOPTÉ
D	F	Chapitre 67				ADOPTÉ
D	F	Chapitre 68				ADOPTÉ
D	F	Chapitre 023				ADOPTÉ
D	F	Chapitre 042				ADOPTÉ
R	F	Chapitre 013				ADOPTÉ
R	F	Chapitre 70				ADOPTÉ
R	F	Chapitre 73				ADOPTÉ
R	F	Chapitre 74				ADOPTÉ
R	F	Chapitre 75				ADOPTÉ
R	F	Chapitre 76				ADOPTÉ
R	F	Chapitre 77				ADOPTÉ
R	F	Chapitre 042				ADOPTÉ

DEPENSES (D) RECETTES (R)	FONCTIONNEMENT (F) INVESTISSEMENT (I)	CHAPITRE ou OPERATION	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT du Vote
D	I	DNA-204132	18 dont 2 par procuration (Alain GUICHOUX qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN ; Katia PATARIN qui a donné procuration à Dominique FEDIEU)	1 par procuration (Jean Claude MARTIN qui a donné procuration à Priscilla GRIS)	0	ADOPTE
D	I	OP-10001	17 dont 2 par procuration (Alain GUICHOUX qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN ; Katia PATARIN qui a donné procuration à Dominique FEDIEU)		1 (Corinne FONTANILLE)	ADOPTE
D	I	OP-10002				ADOPTE
D	I	OP-10003				ADOPTE
D	I	OP-10004				ADOPTE
D	I	OP-10009				ADOPTE
D	I	OP-10014				ADOPTE
D	I	OP-10015				ADOPTE
D	I	Chapitre 10				ADOPTE
D	I	Chapitre 16				ADOPTE
R	I	Chapitre 13				ADOPTE
R	I	Chapitre 16				ADOPTE
R	I	Chapitre 10				ADOPTE
R	I	Compte 1068				ADOPTE
R	I	Chapitre 024				ADOPTE
R	I	Chapitre 021				ADOPTE
R	I	Chapitre 040				ADOPTE

2. **PREND ACTE** qu'ont signé, au registre des délibérations, le Budget Primitif Principal 2021, les membres suivants du Conseil Municipal : Dominique FEDIEU, Marie-Christine SEGUIN porteuse d'une procuration au nom d'Alain GUICHOUX ; Marie-Christine SEGUIN ; Alain BLANCHARD ; Mireille JUNCK ; Stéphane LE BOT ; Claudie DUSSOUCHAUD ; Thierry LARTIGUE ; Joelle ARAGON ; Denis BEAUGER ; Isabelle BOIS ; Dominique FEDIEU porteur d'une procuration au nom de Katia PATARIN ; Aurélien DEBROSSE ; Coralie HAMON-GILLET ; Priscilla GRIS porteuse d'une procuration au nom de Jean-Claude MARTIN ; Priscilla GRIS ; Corinne FONTANILLE ; Sofia FERREIRA-NEVES ; Christophe MERGALET.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération N°2020-022, selon le vote retranscrit ci-dessus.

2021-023
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Monsieur le Maire expose que la présente délibération porte sur l'attribution de subventions aux associations locales pour l'exercice 2021. Il invite Monsieur Alain BLANCHARD, Adjoint au Maire, à procéder à la présentation de la délibération et à l'introduction des débats, en précisant que chaque subvention fera l'objet d'un vote distinct. Monsieur Alain BLANCHARD, Adjoint au Maire, expose la liste des associations et les montants de subvention envisagés.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent obtenir des explications complémentaires avant le vote,

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat,

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021-022 du 14 avril 2021, portant approbation du Budget Primitif Principal 2021, et affectant au compte n°6574 des crédits à hauteur de 14 120 EUROS, concernant l'enveloppe des subventions aux associations locales,

Considérant qu'il convient de préciser la répartition des dites subventions,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et s'agissant de la subvention à l'Harmonie Pauillacaise et des Anciens Combattants, sur proposition du 3ème Adjoint au Maire, assurant la présidence du vote en ce qui les concerne,

1. **DÉCIDE** de verser les 14 120 EUROS inscrits au compte n°6574, selon la répartition arrêté ci-après :

ASSOCIATION BENEFICIAIRE	MONTANT ATTRIBUE
ACCA	600,00 €
ALERTE CUSSACAISE	2 000,00 €
AMIS DE FORT MEDOC	750,00 €
AMIS DE L'EGLISE	500,00 €
ANCIENS COMBATTANTS	150,00 €
CLUB LOISIRS ET TOURISME	700,00 €
COLLEGE DE BELLEYME SECTION FOOTBALL	270,00 €
COMITE DE JUMELAGE	2 000,00 €
COMITE DES FETES	1 000,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	900,00 €
HARMONIE UNION PAUILLACAISE	500,00 €
HIRONDELLES DU MEDOC	400,00 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS CENTRE MEDOC	150,00 €
KARATE CLUB CUSSAC	1 200,00 €
LES 3 COUPS MEDOCAINS	300,00 €
LOS PETITS DOT VERDOT	400,00 €
MEDOC LAINE	1 500,00 €
MOTO CLUB	500,00 €
S.N.S.M.	300,00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS	14 120,00 €

2. **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense ont bien été inscrit lors du vote du Budget Primitif Principal 2021.
3. **PREND ACTE** que chaque subvention a fait l'objet d'un vote distinct selon le détail ci-dessous :

SUBVENTION CONCERNEE	PRESENTS	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ACCA	16	16+3 procurations	18 dont 2 par procuration (A. GUICHOUX qui a donné procuration à MC. SEGUIN ; K. PATARIN qui a donné procuration à D. FEDIEU)		
ALERTE CUSSACAISE	14 (S. LE BOT et C. HAMON GILLET absents)	14+2 procurations, Procuration de K. PATARIN non présentée par D. FEDIEU	15 dont 1 par procuration (A. GUICHOUX qui a donné procuration à MC. SEGUIN)		
AMIS DE FORT MEDOC	15 (A. BLANCHARD absent)	15+3 procurations	17 dont 2 par procuration (A. GUICHOUX qui a donné procuration à MC. SEGUIN ; K. PATARIN qui a donné procuration à D. FEDIEU)		
AMIS DE L'EGLISE	16	16+3 procurations	18 dont 2 par procuration (A. GUICHOUX qui a donné procuration à MC. SEGUIN ; K. PATARIN qui a donné procuration à D. FEDIEU)		
ANCIENS COMBATTANTS	14 (D. FEDIEU et MC SEGUIN absents)	14+1 procurations, Procuration de K. PATARIN non présentée par D. FEDIEU, et Procuration de A. GUICHOUX non présentée par MC SEGUIN, absents.			14
CLUB LOISIRS ET TOURISME	16	16+3 procurations	18 dont 2 par procuration (A. GUICHOUX qui a donné procuration à MC. SEGUIN ; K. PATARIN qui a donné procuration à D. FEDIEU)		
COLLEGE DE BELLEYME SECTION FOOTBALL	16	16+3 procurations	18 dont 2 par procuration (A. GUICHOUX qui a donné procuration à MC. SEGUIN ; K. PATARIN qui a donné procuration à D. FEDIEU)		
COMITE DE JUMELAGE	13 (MC SEGUIN, A. BLANCHARD et J. ARAGON absents)	13+2 procurations, Procuration de A. GUICHOUX non présentée par MC SEGUIN, absente	14 dont 1 par procuration (K. PATARIN qui a donné procuration à D. FEDIEU)		
COMITE DES FETES	15 (C. MERGALET absent)	15+3 procurations	17 dont 2 par procuration (A. GUICHOUX qui a donné procuration à MC. SEGUIN ; K. PATARIN qui a donné procuration à D. FEDIEU)	0	
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	16	16+3 procurations	18 dont 2 par procuration (A. GUICHOUX qui a donné procuration à MC. SEGUIN ; K. PATARIN qui a donné procuration à D. FEDIEU)		
HARMONIE UNION PAUILLAGAISE	15 (D. FEDIEU absent)	15+2 procurations, Procuration de K. PATARIN non présentée par D. FEDIEU, absent.	16 dont 1 par procuration (A. GUICHOUX qui a donné procuration à MC. SEGUIN)		
HIRONDELLES DU MEDOC	16	16+3 procurations	18 dont 2 par procuration (A. GUICHOUX qui a donné procuration à MC. SEGUIN ; K. PATARIN qui a donné procuration à D. FEDIEU)		
JEUNES SAPEURS POMPIERS CENTRE MEDOC	16	16+3 procurations	18 dont 2 par procuration (A. GUICHOUX qui a donné procuration à MC. SEGUIN ; K. PATARIN qui a donné procuration à D. FEDIEU)		
KARATE CLUB CUSSAC	16	16+3 procurations	18 dont 2 par procuration (A. GUICHOUX qui a donné procuration à MC. SEGUIN ; K. PATARIN qui a donné procuration à D. FEDIEU)		
LES 3 COUPS MEDOCAINS	16	16+3 procurations	18 dont 2 par procuration (A. GUICHOUX qui a donné procuration à MC. SEGUIN ; K. PATARIN qui a donné procuration à D. FEDIEU)		
LOS PETITS DOT VERDOT	16	16+3 procurations	18 dont 2 par procuration (A. GUICHOUX qui a donné procuration à MC. SEGUIN ; K. PATARIN qui a donné procuration à D. FEDIEU)		
MEDOC LAINE	16	16+3 procurations	18 dont 2 par procuration (A. GUICHOUX qui a donné procuration à MC. SEGUIN ; K. PATARIN qui a donné procuration à D. FEDIEU)		
MOTO CLUB	16	16+3 procurations	18 dont 2 par procuration (A. GUICHOUX qui a donné procuration à MC. SEGUIN ; K. PATARIN qui a donné procuration à D. FEDIEU)		
S.N.S.M.	16	16+3 procurations	18 dont 2 par procuration (A. GUICHOUX qui a donné procuration à MC. SEGUIN ; K. PATARIN qui a donné procuration à D. FEDIEU)		

1 par
procuration
(Jean Claude
MARTIN qui a
donné
procuration à
Priscilla GRIS)

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération N°2020-023, selon le vote retranscrit ci-dessus.

2021-024
BUDGET PRIMITIF ANNEXE DES COMMERCES 2021

Monsieur le Maire expose que la présente délibération porte sur le vote du Budget Primitif Annexe des Commerces 2021. Il invite Madame Isabelle BOIS, Conseillère Municipale Déléguée, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Madame Isabelle BOIS, Conseillère Municipale Déléguée, donne lecture détaillée du projet de budget primitif, pour un vote chapitre par chapitre. Monsieur le Maire précise que concernant les inscriptions au chapitre 65, il s'agit notamment de prendre en compte des arriérés de loyer résultant de la faillite du boulanger en 2007, et que s'agissant du budget des commerces on observe que si les loyers ne rentrent pas, l'équilibre est alors pénalisé. Il ajoute que cela confirme qu'une collectivité n'a pas vocation à être une agence immobilière. Il indique en outre que ce budget annexe a vocation à être dissous, dès lors que la cession définitive des commerces permettra de solder un emprunt restant. A la demande de Madame Corinne FONTANILLE, Monsieur le Maire précise qu'au titre des investissements, une enveloppe est prévue pour l'aménagement d'un local archives dans l'ensemble immobilier qui abrite le cabinet médical, et que dans le cadre du projet de dissolution du budget annexe le bien sera rapatrié ensuite sur le budget principal.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent obtenir des explications complémentaires avant le vote, Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix, chapitre par chapitre,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L. 2311-1, L. 2312-1 et L. 2312-2,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au Budget Primitif Annexe des Commerces,
Vu les séances de la commission finances en date du mardi 6 avril et du jeudi 8 avril 2021,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de procéder au vote du Budget Primitif, après lecture détaillée et qu'il ait été constaté que le Budget Primitif Annexe des Commerces 2021 s'équilibre, en recettes et en dépenses, et ceci en sections de fonctionnement et d'investissement,

Entendu la lecture détaillée du projet du Budget Primitif Annexe des Commerces pour l'exercice 2021, chapitre par chapitre,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, chapitre par chapitre, par **17 VOIX POUR** dont 2 par procuration (Alain GUICHOUX qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN ; Katia PATARIN qui a donné procuration à Dominique FEDIEU), **1 VOIX CONTRE** (Jean Claude MARTIN qui a donné procuration à Priscilla GRIS) et **1 ABSTENTION** (Corinne FONTANILLE) :

1. **APPROUVE** le Budget Primitif Annexe des Commerces 2021, selon le vote détaillé retranscrit ci-dessous :

BUDGET PRIMITIF 2021-BUDGET ANNEXE DES COMMERCE

BUDGET ANNEXE DES COMMERCE-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	LIBELLE	CALCUL	BUDGET PRECEDENT (BP+DM+RAR N-1)	PROPOSITIONS NOUVELLES (VOTE-BUDGET 2021)	EVOLUTION n/n-1
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	A	4 915,17	2 670,97	-45,66%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	B	5 071,09	9 018,14	77,83%
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		C=A+B	9 986,26	11 689,11	17,05%
66	CHARGES FINANCIERES	D	7 621,51	7 099,50	-6,85%
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		E=C+D	17 607,77	18 788,61	6,71%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F			
042	OPERATIONS d'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	G	16 976,83	15 249,43	-10,18%
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		H=F+G	16 976,83	15 249,43	-10,18%
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION		I=E+H	34 584,60	34 038,04	-1,58%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2021				I	34 038,04

BUDGET PRIMITIF 2021-BUDGET ANNEXE DES COMMERCES					
BUDGET ANNEXE DES COMMERCES-RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
CHAP.	LIBELLE	CALCUL	BUDGET PRECEDENT (BP+DM+RAR N-1)	PROPOSITIONS NOUVELLES (VOTE-BUDGET 2021)	EVOLUTION n/n-1
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	A	19 547,06	20 033,54	2,49%
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES		A	19 547,06	20 033,54	2,49%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	B	0,00		
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		C=A+B	19 547,06	20 033,54	2,49%
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	D	4 617,20	4 617,20	0,00%
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		D	4 617,20	4 617,20	0,00%
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION		E=C+D	24 164,26	24 650,74	2,01%
R002/EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1				F	9 387,30
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2021				G=E+F	34 038,04

BUDGET PRIMITIF 2021-BUDGET ANNEXE DES COMMERCES

BUDGET ANNEXE DES COMMERCES-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

OP. CHAP.	LIBELLE	CALCUL	BUDGET PRECEDENT (BP+DM+RAR N-1)	RAR au 31/12/2020	PROPOSITIONS NOUVELLES (VOTE-BUDGET 2021)	TOTAL RAR 2020+VOTE 2021	EVOLUTION n/n-1
OP 00101	QUARTIER MONEINS	A	3 362,14	0,00	0,00	0,00	
OP 00102	MAISON DE SANTE	B	29 527,03	0,00	32 352,39	32 352,39	
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		C=A+B	32 889,17	0,00	32 352,39	32 352,39	-1,63%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	D	13 038,52		13 544,35	13 544,35	3,88%
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		D	13 038,52	0,00	13 544,35	13 544,35	3,88%
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		E=C+D	45 927,69	0,00	45 896,74	45 896,74	-0,07%
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	F	4 617,20		4 617,20	4 617,20	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		F	4 617,20	0,00		4 617,20	0,00%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		G=E+F	50 544,89	0,00		50 513,94	-0,06%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2021						H=G	50 513,94

BUDGET PRIMITIF 2021-BUDGET ANNEXE DES COMMERCES							
BUDGET ANNEXE DES COMMERCES-RECETTES D'INVESTISSEMENT							
OP. CHAP.	LIBELLE	CALCUL	BUDGET PRECEDENT (BP+DM+RAR N-1)	RAR au 31/12/2020	PROPOSITIONS NOUVELLES (VOTE-BUDGET 2021)	TOTAL RAR 2020+VOTE 2021	EVOLUTION n/n-1
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		A	0,00		0,00	0,00	
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	B	39 839,74				
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		C=B	39 839,74		0,00	0,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		D=A+C	39 839,74		0,00	0,00	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	E	0,00				
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	F	16 976,83		15 249,43	15 249,43	-10,18%
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		G=E+F	16 976,83		15 249,43	15 249,43	-10,18%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		H=D+G	56 816,57		15 249,43	15 249,43	-73,16%
		R001/SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				I	35 264,51
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2021						J=H+I	50 513,94

2. **PREND ACTE** qu'ont signé, au registre des délibérations, le Budget Primitif Annexe des commerces 2021, les membres suivants du Conseil Municipal : Dominique FEDIEU, Marie-Christine SEGUIN porteuse d'une procuration au nom d'Alain GUICHOUX ; Marie-Christine SEGUIN ; Alain BLANCHARD ; Mireille JUNCK ; Stéphane LE BOT ; Claudie DUSSOUCHAUD ; Thierry LARTIGUE ; Joelle ARAGON ; Denis BEAUGER ; Isabelle BOIS ; Dominique FEDIEU porteur d'une procuration au nom de Katia PATARIN ; Aurélien DEBROSSE ; Coralie HAMON-GILLET ; Priscilla GRIS porteuse d'une procuration au nom de Jean-Claude MARTIN ; Priscilla GRIS ; Corinne FONTANILLE ; Sofia FERREIRA-NEVES ; Christophe MERGALET.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération N°2021-024 comme suit :

Pour : 17 (dont 2 procurations)

Contre : 1 par procuration

Abstention : 1

2021-025
BUDGET PRIMITIF ANNEXE DU FORT MEDOC 2021

Monsieur le Maire expose que la présente délibération porte sur le vote du Budget Primitif Annexe du Fort Médoc 2021. Il invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, donne lecture détaillée du projet de budget primitif, pour un vote chapitre par chapitre. Elle précise que la diminution observée au chapitre 011 (charges à caractère général) résulte de l'importance des frais de nettoyage mobilisé lors du premier déconfinement en 2020. Monsieur le Maire ajoute qu'en matière d'investissement des inscriptions budgétaires initiales sont intégrées s'agissant du projet de requalification paysagère et de modernisation du dispositif d'accueil du Fort Médoc.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent obtenir des explications complémentaires avant le vote.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat,

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix, chapitre par chapitre,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L. 2311-1, L. 2312-1 et L. 2312-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au Budget Primitif Annexe du Fort Médoc,

Vu les séances de la commission finances en date du mardi 6 avril et du jeudi 8 avril 2021,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de procéder au vote du Budget Primitif, après lecture détaillée et qu'il ait été constaté que le Budget Primitif Annexe du Fort Médoc 2021 s'équilibre, en recettes et en dépenses, et ceci en sections de fonctionnement et d'investissement,

Entendu la lecture détaillée du projet du Budget Primitif Annexe du Fort Médoc pour l'exercice 2021, chapitre par chapitre,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, chapitre par chapitre, par **17 VOIX POUR** dont 2 par procuration (Alain GUICHOUX qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN ; Katia PATARIN qui a donné procuration à Dominique FEDIEU), **1 VOTE CONTRE** (Jean Claude MARTIN qui a donné procuration à Priscilla GRIS) et **1 ABSTENTION** (Corinne FONTANILLE) :

- I. **APPROUVE** le Budget Primitif Annexe du Fort Médoc 2021, selon le vote détaillé retranscrit ci-dessous :

BUDGET PRIMITIF 2021-BUDGET ANNEXE DU FORT MEDOC					
BUDGET ANNEXE DU FORT MEDOC-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
CHAP.	LIBELLE	CALCUL	BUDGET PRECEDENT (BP+DM+RAR N-1)	PROPOSITIONS NOUVELLES (VOTE-BUDGET 2021)	EVOLUTION n/n-1
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	A	27 222,43	18 884,88	-30,63%
012	CHARGES DE PERSONNEL et ASSIMILEES	B	32 914,53	45 049,16	36,87%
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		D=A+B+C	60 136,96	63 934,04	6,31%
66	CHARGES FINANCIERES	E	3 964,19	3 705,22	-6,53%
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		F=D+E	64 101,15	67 639,26	5,52%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	G	31 829,17	46 588,82	46,37%
042	OPERATIONS d'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	H	13 857,07	11 243,41	-18,86%
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		I=G+H	45 686,24	57 832,23	26,59%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		J=I+F	109 787,39	125 471,49	14,29%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2021				J	125 471,49

BUDGET PRIMITIF 2021-BUDGET ANNEXE DU FORT MEDOC					
BUDGET ANNEXE DU FORT MEDOC-RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
CHAP.	LIBELLE	CALCUL	BUDGET PRECEDENT (BP+DM+RAR N-1)	PROPOSITIONS NOUVELLES (VOTE-BUDGET 2020)	EVOLUTION n/n-1
70	PRODUITS DES SERVICES	A	32 748,49	36 900,00	12,68%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	B			
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES		C=A+B	32 748,49	36 900,00	12,68%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	D	45 430,80	39 241,20	-13,62%
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		E=D+C	78 179,29	76 141,20	-2,61%
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	F	19 023,78	20 632,30	8,46%
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		F	19 023,78	20 632,30	8,46%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		G=E+F	97 203,07	96 773,50	-0,44%
R002/EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1				H	28 697,99
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2020				I=G+H	125 471,49

BUDGET PRIMITIF 2021-BUDGET ANNEXE DU FORT MEDOC							
BUDGET ANNEXE DU FORT MEDOC-DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
OP. CHAP.	LIBELLE	CALCUL	BUDGET PRECEDENT (BP+DM+RAR N-1)	RAR au 31/12/2020	PROPOSITIONS NOUVELLES (VOTE-BUDGET 2021)	TOTAL RAR 2020+VOTE 2021	EVOLUTION n/n-1
OP 10004	ACQUISITION MATERIELLE	A	8 014,50	6 000,00	4 699,94	10 699,94	
OP 10007	CORPS DE GARDE/PORTE ROYALE	B	2 003,39	0,00	2 459,99	2 459,99	
OP 10013	SIGNALETIQUE	C	0,00	0,00	3 637,95	3 637,95	
OP 10015	PONTON ESTUAIRE	D	10 361,66	0,00	0,00	0,00	
OP 10016	ACCUEIL FORT MEDOC	E	2 176,99	0,00	271 295,56	271 295,56	
OP 10018	ECLUSE	F	1 440,00	1 440,00	0,00	1 440,00	
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		G=(A+...+F)	23 996,54	7 440,00	282 093,44	289 533,44	1106,56%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	I	26 662,46		27 201,11	27 201,11	2,02%
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		I	26 662,46		27 201,11	27 201,11	2,02%
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		J=H+I	50 659,00		309 294,55	316 734,55	525,23%
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	K	19 023,78		20 632,30	20 632,30	8,46%
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		K	19 023,78		20 632,30	20 632,30	8,46%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		L=J+K	69 682,78		329 926,85	337 366,85	384,15%
D001/SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						M	6 822,25
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2021						N=L+M	344 189,10

BUDGET PRIMITIF 2021-BUDGET ANNEXE DU FORT MEDOC							
BUDGET ANNEXE DU FORT MEDOC-RECETTES D'INVESTISSEMENT							
OP. CHAP.	LIBELLE	CALCUL	BUDGET PRECEDENT (BP+DM+RAR N-1)	RAR au 31/12/2020	PROPOSITIONS NOUVELLES (VOTE-BUDGET 2021)	TOTAL RAR 2020+VOTE 2021	EVOLUTION n/n-1
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	A	0,00		45 799,05	45 799,05	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	B	0,00		226 295,57	226 295,57	
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		A	0,00		272 094,62	272 094,62	
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	B	34 558,68		14 262,25	14 262,25	-58,73%
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		C=A+B	34 558,68		14 262,25	14 262,25	-58,73%
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		D=A+C	34 558,68		286 356,87	286 356,87	728,61%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	E	31 829,17		46 588,82	46 588,82	46,37%
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	F	13 857,07		11 243,41	11 243,41	-18,86%
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		G=E+F	45 686,24		57 832,23	57 832,23	26,59%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		H=D+G	80 244,92		344 189,10	344 189,10	328,92%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2021						I=	344 189,10

2. **PREND ACTE** qu'ont signé, au registre des délibérations, le Budget Primitif Annexe du Fort Médoc 2021, les membres suivants du Conseil Municipal : Dominique FEDIEU, Marie-Christine SEGUIN porteuse d'une procuration au nom d'Alain GUICHOUX ; Marie-Christine SEGUIN ; Alain BLANCHARD ; Mireille JUNCK ; Stéphane LE BOT ; Claudie DUSSOUCHAUD ; Thierry LARTIGUE ; Joelle ARAGON ; Denis BEAUGER ; Isabelle BOIS ; Dominique FEDIEU porteur d'une procuration au nom de Katia PATARIN ; Aurélien DEBROSSE ; Coralie HAMON-GILLET ; Priscilla GRIS porteuse d'une procuration au nom de Jean-Claude MARTIN ; Priscilla GRIS ; Corinne FONTANILLE ; Sofia FERREIRA-NEVES ; Christophe MERGALET.

*Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération N°2021-025 comme suit :*

Pour : 17 (dont 2 procurations)

Contre : 1 par procuration

Abstention : 1

2021-026

BUDGET PRIMITIF ANNEXE CULTUREL 2021

Monsieur le Maire expose que la présente délibération porte sur le vote du Budget Primitif Annexe Culturel 2021. Il invite Madame Isabelle BOIS, Conseillère Municipale Déléguée, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Madame Isabelle BOIS, Conseillère Municipale Déléguée, donne lecture détaillée du projet de budget primitif, pour un vote chapitre par chapitre.

Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, affirme ensuite l'objectif de dissolution du budget annexe culturel.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent obtenir des explications complémentaires avant le vote,

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat,

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix, chapitre par chapitre,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L. 2311-1, L. 2312-1 et L. 2312-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au Budget Primitif Annexe Culturel,

Vu les séances de la commission finances en date du mardi 6 avril et du jeudi 8 avril 2021,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de procéder au vote du Budget Primitif, après lecture détaillée et qu'il ait été constaté que le Budget Primitif Annexe Culturel 2021 s'équilibre, en recettes et en dépenses, et ceci en section de fonctionnement, aucune inscription ne concernant la section d'investissement,

Entendu la lecture détaillée du projet du Budget Primitif Annexe Culturel pour l'exercice 2021, chapitre par chapitre,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, chapitre par chapitre, par **17 VOIX POUR** dont 2 par procuration (Alain GUICHOUX qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN ; Katia PATARIN qui a donné procuration à Dominique FEDIEU), **1 VOIX CONTRE** (Jean Claude MARTIN qui a donné procuration à Priscilla GRIS) et **1 ABSTENTION** (Corinne FONTANILLE) :

1. **APPROUVE** le Budget Primitif Annexe Culturel 2021 :

CHAP.	LIBELLE	CALCUL	BUDGET PRECEDENT (BP+DM+RAR N-1)	PROPOSITIONS NOUVELLES (VOTE-BUDGET 2021)	EVOLUTION n/n-1
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	A	6 145,99	1 493,36	-75,70%
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	A	6 145,99	1 493,36	-75,70%
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	A	6 145,99	1 493,36	-75,70%
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	B	0,00	0,00	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	C=A+B	6 145,99	1 493,36	-75,70%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2021				c	1 493,36

BUDGET PRIMITIF 2021-BUDGET ANNEXE CULTUREL

BUDGET ANNEXE CULTUREL-RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	LIBELLE	CALCUL	BUDGET PRECEDENT (BP+DM+RAR N-1)	PROPOSITIONS NOUVELLES (VOTE-BUDGET 2021)	EVOLUTION n/n-1
70	PRODUITS DES SERVICES	A	0,00	0,00	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	B	0,00	0,00	
	TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES	C=A+B	0,00	0,00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	D	2 295,45	0,00	
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	E=C+D	2 295,45	0,00	
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	F	0,00	0,00	
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	G=E+F	2 295,45	0,00	
R002/EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1				H	1 493,36
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2021				I=G+F	1 493,36

2. **PREND ACTE** qu'ont signé, au registre des délibérations, le Budget Primitif Annexe Culturel 2021, les membres suivants du Conseil Municipal : Dominique FEDIEU, Marie-Christine SEGUIN porteuse d'une procuration au nom d'Alain GUICHOUX ; Marie-Christine SEGUIN ; Alain BLANCHARD ; Mireille JUNCK ; Stéphane LE BOT ; Claudie DUSSOUCHAUD ; Thierry LARTIGUE ; Joelle ARAGON ; Denis BEAUGER ; Isabelle BOIS ; Dominique FEDIEU porteur d'une procuration au nom de Katia PATARIN ; Aurélien DEBROSSE ; Coralie HAMON-GILLET ; Priscilla GRIS porteuse d'une procuration au nom de Jean-Claude MARTIN ; Priscilla GRIS ; Corinne FONTANILLE ; Sofia FERREIRA-NEVES ; Christophe MERGALET.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération N°2021-026 comme suit :

Pour : 17 (dont 2 procurations)

Contre : 1 par procuration

Abstention : 1

2021-027
PRESENTATION AGREGEE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

Monsieur le Maire expose que la présente délibération sans vote porte sur la présentation agrégée des Budgets Primitifs 2021. Il procède à la lecture détaillée des cumuls agrégés.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque particulière n'était proposée au débat, Sans qu'il soit procédé à un vote spécifique,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021-022 du 14 avril 2021, portant approbation du Budget Primitif Principal 2021,

Vu la délibération n°2021-024 du 14 avril 2021, portant approbation du Budget Primitif Annexe des Commerces 2021,

Vu la délibération n°2021-025 du 14 avril 2021, portant approbation du Budget Primitif Annexe du Fort-Médoc 2021,

Vu la délibération n°2021-026 du 14 avril 2021, portant approbation du Budget Annexe Culturel 2021,

Sans qu'il soit procédé à un vote spécifique,

1. **PREND ACTE** qu'à la suite de l'approbation de l'ensemble des Budgets Primitifs 2021, la présentation agrégée du Budget Principal et des Budgets Annexes (Budget Annexe des Commerces, Budget Annexe du Fort-Médoc, Budget Annexe Culturel) produit les totaux suivants :

PRESENTATION AGREGEE 2021	Cumul Sections Fonctionnement	Cumul Sections Investissement
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES (BUDGET ANNEXE DES COMMERCES, BUDGET ANNEXE DU FORT-MEDOC, BUDGET ANNEXE CULTUREL)		
Total compte recettes	2 111 572,94	1 666 344,64
Total compte dépenses	2 111 572,94	1 666 344,64

La délibération N°2020-027 ne fait pas l'objet d'un vote spécifique.

2021-028
DENOMINATION DES SALLES DE REUNION ET DE CONFERENCE DE LA MAIRIE-ESPACE FRANCE SERVICES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération porte sur la dénomination des salles de réunion et de conférence de la mairie-espace France Services. Il présente et motive les propositions de dénommer la salle de réunion/bibliothèque Michel FAURE et la salle de conférence Philippe MADRELLE.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent obtenir des explications complémentaires avant le vote,

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat,

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la mairie-espace France Services comporte en son étage une salle de réunion et une salle de conférence, et qu'il est opportun d'en envisager la dénomination,

Considérant que Monsieur Philippe MADRELLE (1937-2019) a soutenu dès 2016 le projet de réhabilitation de l'ancien presbytère communal pour y implanter un espace mutualisé de services au public, en proposant l'attribution d'un financement du ministère de l'intérieur dans le cadre de la réserve parlementaire,

Considérant qu'en hommage à l'ancien parlementaire et président du département de la Gironde, il est proposé à l'assemblée délibérante, avec l'accord de la famille concernée, de dénommer la salle de conférence, la salle Philippe MADRELLE,

Considérant que Monsieur Michel FAURE (1934-2016) est un historien local qui a consacré nombre de ses recherches et publications au développement de la connaissance de l'histoire notre village et du Fort Médoc, en témoigne le fond privé de ses archives versées par sa famille aux archives municipales,

Considérant qu'en hommage à l'ancien professeur d'histoire, ancien président de la Société Archéologique et Historique du Médoc durant 30 ans et ancien membre actif des Amis du Fort Médoc, il est proposé à l'assemblée délibérante, avec l'accord de la famille concernée, de dénommer la salle de réunion, la salle Michel FAURE,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré par **18 VOIX POUR** dont 3 par procuration (Alain GUICHOUX qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN ; Katia PATARIN qui a donné procuration à Dominique FEDIEU ; Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Priscilla GRIS) et **1 ABSTENTION** (Corinne FONTANILLE) :

1. **DECIDE** de dénommer la Salle de Conférence de la Mairie-Espace France Services « Salle Philippe MADRELLE ».
2. **DECIDE** de dénommer la Salle de Réunion de la Mairie-Espace France Services « Salle Michel FAURE ».

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération N°2021-028 comme suit :

Pour : 18 (dont 3 procurations)

Contre : 0

Abstention : 1

2021-029

MAPA TRAVAUX-REHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE POUR IMPLANTATION MSAP-AVENANTS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération porte sur la signature d'avenants au marché des travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère. Il présente la délibération et introduit les débats.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent obtenir des explications complémentaires avant le vote,

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat,

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les délibérations n°2019-034 du 12 juin 2019, n°2019-047 du 17 juillet 2019, portant attributions de lot pour le MAPA de travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère pour l'implantation de la Maison de Services au Public (MSAP),

Vu les délibérations n°2020-076 du 17 juin 2020, n°2020-086 du 9 décembre 2020 et n°2021-003 du 13 janvier 2021 portant avenants,

Considérant qu'en vertu des délibérations n°2019-034 et n°2019-047, les lots 1, 2, 3,4,5, 6,7,8,9,11,12,14,15,16,17 ont été attribués, les 10, 13 et 18 supprimés, tel que suit :

DESIGNATION DES LOTS	ATTRIBUTAIRE	MONTANT EUROS HT
Lot 1 : DEMOLITION	TMH	66 989,70
Lot 2 : MACONNERIE GROS ŒUVRE	AMARBAT	151 892,79
Lot 3 : TAILLE DE PIERRE	TMH	67 631,96
Lot 4 : TRAITEMENT ANTI PARASITAIRES	CALLISTO SYSTEM	3 893,55
Lot 5 : CHARPENTE BOIS	AQUITAINE MAISON BOIS	37 000
Lot 6 : COUVERTURE ZINGUERIE	FETIS	30 330
Lot 7 : MENUISERIE EXT INT METALLIQUE	DEGAS	190 870,60
Lot 8 : PLATERIE	MEDOC ISOLATION	45 983,92
Lot 9 : MENUISERIE EXT INT BOIS AGENCEMENT	JUSTE	140 000
Lot 11: ELECTRICITE CFO CFA	SMES	68 008,27
Lot 12: PLOMBERIE CVC	VEDRENNE	52 327,70

Lot 14:	PEINTURE	CAPY	31 495,07
Lot 15:	ELEVATEUR PMR	BELLONO	18 600
Lot 16:	MOBILIER	2B DESIGN	41 500
Lot 17:	SOL SOUPLE	CAPY	20 419,30

Considérant que sans altérer la nature globale du MAPA en cours, par les délibérations n°2020-076, 2020-086 et 2021-003, il a été procédé aux modifications des contrats suivantes, pour tenir compte des prestations supplémentaires devenues nécessaires au cours de ladite exécution, y compris en raison de circonstances imprévues :

DESIGNATION DES LOTS	ATTRIBUTAIRE	MONTANT AVENANTS EUROS HT	
Lot 1 :	DEMOLITION	TMH	
Lot 2 :	MACONNERIE GROS ŒUVRE	AMARBAT	+3400
Lot 3 :	TAILLE DE PIERRE	TMH	+5982.70
Lot 4 :	TRAITEMENT ANTI PARASITAIRES	CALLISTO SYSTEM	
Lot 5 :	CHARPENTE BOIS	AQUITAINE MAISON BOIS	+5600
Lot 6 :	COUVERTURE ZINGUERIE	FETIS	+2820
Lot 7 :	MENUISERIE EXT INT METALLIQUE	DEGAS	+1892
Lot 8 :	PLATERIE	MEDOC ISOLATION	+5704.25
Lot 9 :	MENUISERIE EXT INT BOIS AGENCEMENT	JUSTE	+10688.97
Lot 11:	ELECTRICITE CFD CFA	SMES	
Lot 12:	PLOMBERIE CVC	VEDRENNE	
Lot 14:	PEINTURE	CAPY	-6375.55
Lot 15:	ELEVATEUR PMR	BELLONO	
Lot 16:	MOBILIER	2B DESIGN	+2382.67
Lot 17 :	SOL SOUPLE	CAPY	+4737.50

Considérant qu'il convient de fixer le montant définitif des marchés en procédant aux deux modifications suivantes :

- La prise en compte de deux erreurs matérielles :
 - o Le montant modifié à ce jour du lot 14 est de -6375.50 E HT et non -6375.55 E HT.
 - o Le montant modifié à ce jour du lot 8 est de +5704.30 E HT et non 5704.25 E HT
- La prise en compte de modifications supplémentaires, pour un montant cumulé de 415,42 E HT, avec le détail suivant :
 - o Pour le lot 2, AMARBAT, des prestations supplémentaires pour un montant de 1450 E HT.
 - o Pour le lot 7, DEGAS, atténuées des moins-values consécutives à des prestations supprimées pour un montant cumulé de 1412 E HT.
 - o Pour le lot 9, JUSTE, des prestations supplémentaires pour un montant de 5372,16 E HT
 - o Pour le lot 14, CAPY, des prestations supprimées pour un montant de - 6 656.74 E HT.
 - o Pour le lot 17, CAPY, des prestations supprimées pour un montant de - 1 162 E HT.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré par **16 VOIX POUR** dont 2 par procuration (Alain GUICHOUX qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN ; Katia PATARIN qui a donné procuration à Dominique FEDIEU), **2 VOIX CONTRE dont 1 par procuration** (Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Priscilla GRIS ; Corinne FONTANILLE) et **1 ABSTENTION** (Priscilla GRIS) :

1. **DECIDE** de rectifier les deux erreurs matérielles affectant le montant des avenants antérieurs des lot 14 et lot 8.
2. **DECIDE** de modifier les montants des lots suivants, par l'établissement d'avenants, et ceci dans les conditions suivantes :
 - o Pour le lot 2, AMARBAT, des prestations supplémentaires pour un montant de 1450 E HT.
 - o Pour le lot 7, DEGAS, atténuées des moins-values consécutives à des prestations supprimées pour un montant cumulé de 1412 E HT.
 - o Pour le lot 9, JUSTE, des prestations supplémentaires pour un montant de 5372,16 E HT
 - o Pour le lot 14, CAPY, des prestations supprimées pour un montant de - 6 656.74 E HT.
 - o Pour le lot 17, CAPY, des prestations supprimées pour un montant de - 1 162 E HT.
3. **ARRETE** suite aux autorisations successives de modification des marchés les montants modifiés suivants :

LOTS	ATTRIBUTAIRE	MONTANT INITIAL EUROS HT	MONTANT CUMULE DES AVENANTS EUROS HT	MONTANT DES MARCHES MODIFIES EUROS HT	MONTANT DES MARCHES MODIFIES EUROS TTC
Lot 1	TMH	66 989,70		66 989,70	80 387,64
Lot 2	AMARBAT	151 892,79	+4850	156 742,79	188 091,35
Lot 3	TMH	67 631,96	+5982.70	73 614,66	88 337,59

Lot 4	CALLISTO SYSTEM	3 893,55		3 893,55	4 672,26
Lot 5	AQUITAINE MAISON BOIS	37 000	+5600	42 600	51 120
Lot 6	FETIS	30 330	+2820	33 150	39 780
Lot 7	DEGAS	190 870,60	+3304	194174,60	233 009,52
Lot 8	MEDOC ISOLATION	45 983,92	+5704,30	51 688,22	62 025,86
Lot 9	JUSTE	140 000	+16 061,13	156 061,13	187 273,36
Lot 11	SMES	68 008,27		68 008,27	81 609,92
Lot 12	VEDRENNE	52 327,70		52 327,70	62 793,24
Lot 14	CAPY	31 495,07	-13 032,24	18 462,83	22 155,40
Lot 15	BELLOND	18 600		18 600	19 623
Lot 16	2B DESIGN	41 500	+2382,67	43 882,67	52 659,20
Lot 17	CAPY	20 419,30	+3575,50	23 994,80	28 793,76
TOTAL		966 942,86	37 248,06	1 004 190,92	1 202 332,10

4. **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération N°2021-029 comme suit :

Pour : **16 (dont 2 procurations)**

Contre : **2 (dont 1 procuration)**

Abstention : **1**

2021-030

GRILLE TARIFAIRE DU FORT MEDOC : DISPOSITIONS 2021 RELATIVE A LA DELIVRANCE DE LA CARTE FAMILLE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne les dispositions 2021 relatives à la délivrance de la carte famille pour visiter le Fort Médoc. Il invite Monsieur Stéphane LE BOT, Adjoint au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Monsieur Stéphane LE BOT, Adjoint au Maire expose la proposition consistant d'une part à prolonger la mesure de gratuité pour la délivrance de la carte famille auprès des foyers cussacais et d'autre part à fixer à 15 euros le tarif de la carte famille pour les foyers non rattachés à la commune.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent obtenir des explications complémentaires avant le vote.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat,

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2018-007 du 24 janvier 2018 fixant le tarif de la carte annuelle d'accès au Fort Médoc pour les familles cussacaises,

Vu la délibération n°2020-035 du 17 juin 2020 instaurant une mesure de gratuité de la carte famille pour l'année 2020,

Considérant que par la délibération n°2018-007 a été institué une carte famille pour permettre à chaque foyer cussacais de pouvoir accéder au Fort Médoc pour un montant annuel de 10 EUROS TTC, avec les conditions suivantes validées par l'assemblée délibérante :

1. **DECIDE** de la mise en place d'une carte famille annuelle pour les Cussacais avec un tarif forfaitaire fixé à 10 EUROS TTC par foyer, étant entendu que chaque foyer est constitué des habitants vivant dans un même logement.
2. **PRECISE** que sur justificatif, les membres du foyer concerné seront nominativement inscrits sur ladite carte famille.
3. **PRECISE** que sur présentation de cette carte au guichet d'entrée, tous les membres régulièrement répertoriés sur la carte famille disposent durant l'année civile concernée d'un accès libre au Fort Médoc, et ceci pour l'ensemble des périodes et jours d'ouverture.
4. **PRECISE** que la détention de ladite carte ne saurait valoir droit d'accès aux visites guidées, ni aux manifestations sur le site, qui feraient l'objet d'une tarification spécifique, dont les détenteurs de la carte famille devront s'acquitter en toutes circonstances.
5. **PRECISE** que les accompagnateurs d'une personne détentrice de la carte famille devront s'acquitter du droit d'entrée de 1 EUROS.
6. **APPROUVE** le principe d'une révision des tarifs.

Considérant que par la délibération n°2020-035, il a été décidé d'instituer une mesure de gratuité pour la délivrance aux cussacais de la carte famille, en raison du contexte sanitaire et dans une dynamique de cohésion sociale,

Considérant qu'en raison de la persistance du contexte sanitaire et de ses conséquences économiques et sociales, et au-delà car l'expérimentation démontre que la décision prise au titre de la délibération n°2020-035 favorise l'appropriation du patrimoine par les habitants de la commune, il apparaît opportun de pérenniser pour l'année 2021 cette mesure,

Considérant en outre que la carte famille peut être un outil pour répondre aux enjeux de fidélisation de visiteurs, et que s'agissant des habitants hors commune, la commercialisation d'une telle prestation pourrait être envisagé dans les mêmes conditions d'utilisation et avec un tarif annuel de 15 euros,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré par **18 VOIX POUR** dont 2 par procuration (Alain GUICHOUX qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN ; Katia PATARIN qui a donné procuration à Dominique FEDIEU) et **1 ABSTENTION** (Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Priscilla GRIS) :

1. **DECIDE** de fixer les tarifs suivants pour la carte famille annuelle délivrée par foyer, étant entendu que chaque foyer est constitué des habitants vivant dans un même logement.
 - Tarif pour les foyers rattachés à la commune de Cussac Fort Médoc : exonération.
 - Tarif pour les foyers rattachés hors de la commune de Cussac Fort Médoc : 15 EURS TTC /an.
2. **PRECISE** que sur justificatif, les membres du foyer concerné seront nominativement inscrits sur ladite carte famille.
3. **PRECISE** que sur présentation de cette carte au guichet d'entrée, tous les membres régulièrement répertoriés sur la carte famille disposent durant l'année civile concernée d'un accès libre au Fort Médoc, et ceci pour l'ensemble des périodes et jours d'ouverture.
4. **PRECISE** que la détention de ladite carte ne saurait valoir droit d'accès aux visites guidées, ni aux manifestations sur le site, qui feraient l'objet d'une tarification spécifique, dont les détenteurs de la carte famille devront s'acquitter en toutes circonstances.
5. **PRECISE** que les accompagnateurs d'une personne détentrice de la carte famille devront s'acquitter du droit d'entrée de 1 EURS.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération N°2021-030 comme suit :

Pour : 18 (dont 2 procurations)

Contre :

Abstention :

1 par procuration

2021-031

GRILLE TARIFAIRE DU FORT MEDOC : FIXATION DU TARIF DE VENTE D'UN OUVRAGE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne la grille tarifaire du Fort Médoc. Il invite Monsieur Stéphane LE BOT, Adjoint au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Monsieur Stéphane LE BOT, Adjoint au Maire, expose qu'il s'agit principalement d'introduire un nouveau tarif pour la vente à 15 euros d'un ouvrage de Laurence DESSIMOUILLIE intitulé Savourez les plantes sauvages de l'Estuaire, ainsi que de faire évoluer de 1 euros 50 à 2 euros le tarif des sodas.

Interrogé par Madame Priscilla GRIS sur les limites d'une offre de produits à destination des enfants, Monsieur le Maire précise qu'actuellement le partenariat avec le réseau Vauban a permis de proposer un jeu de l'oie à la vente, et qu'au-delà un jeu de piste « Es-tu Fort Médoc ? », élaboré par Camille PIANTADINA, est proposé gratuitement à l'accueil du Fort Médoc. S'agissant des évolutions de l'offre de produits, il ajoute que dans le cadre de la modernisation du dispositif d'accueil, la commission Fort Médoc va travailler sur l'évaluation et les modalités d'évolution des produits de la boutique du Fort Médoc.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent obtenir des explications complémentaires avant le vote.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat.

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2016-052 du 28 juin 2016 fixant les tarifs de la boutique en vigueur au Fort Médoc, complétée par les délibérations n°2018-050 du 11 juillet 2018 et n°2019-029 du 15 mai 2019,

Vu la délibération n° 2016-020 du 9 mars 2020 fixant les tarifs d'accostage au Fort Médoc, complétée par la délibération n°2020-010 du 5 février 2020,

Vu la délibération n°2016-037 du 13 avril 2016 fixant le tarif de location de la scène,

Vu la délibération n°2018-006 du 24 janvier 2018, fixant les tarifs des visites au Fort Médoc,

Vu la délibération n°2021-004 du 13 janvier 2021 fixant le tarif des mises à disposition partielle et complète du site,

Vu la délibération n°2021-030 du 14 avril 2021 fixant les dispositions 2021 relative à la délivrance de la carte famille d'accès au Fort médoc,

Considérant qu'il convient de compléter et d'actualiser la grille tarifaire en vigueur, pour ajouter le tarif de vente d'un ouvrage à la boutique,

Considérant qu'il s'agit de l'ouvrage Savourez les plantes sauvages de l'Estuaire de Laurence DESSIMOUILLIE vendu au prix unitaire de 15 euros TTC,

Considérant qu'il convient également d'actualiser le tarif des boissons, pour la catégorie soda à 2 euros au lieu de 1,5 euros,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré par **18 VOIX POUR** dont 2 par procuration (Alain GUICHOUX qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN ; Katia PATARIN qui a donné procuration à Dominique FEDIEU) et **1 ABSTENTION** (Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Priscilla GRIS) :

1. **FIXE** le tarif de 15 EURS TTC pour la vente unitaire de l'ouvrage Savourez les plantes sauvages de l'Estuaire de Laurence DESSIMOUILLIE.
2. **ACTUALISE** le tarif de vente des boissons, catégorie soda, à 2 EURS TTC.
3. **RAPPELLE** la grille tarifaire complète en vigueur au Fort Médoc à la date de la présente délibération :

ACCES AU SITE DE FORT MEDOC-----TARIFICATION 2021		
CATEGORIES	PRECISIONS	TARIFS EN VIGUEUR (TTC)
VISITE LIBRE		
VISITE LIBRE-ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS	Sur justificatif d'identité.	EXONERE
VISITE LIBRE-ENFANTS DE 5 à 12 ANS	Sur justificatif d'identité.	1 EURO
VISITE LIBRE-HABITANTS DE LA COMMUNE	Sur justificatif de domicile, visiteurs et accompagnateurs	1 EURO
VISITE LIBRE-ADULTES	-	4 EUROS
VISITE LIBRE-VISITEURS HANDICAPES	Sur présentation d'un justificatif d'invalidité. Visiteurs handicapés et leur accompagnateur.	EXONERE
VISITE LIBRE-TARIF REDUIT	Sur justificatif pour les catégories de visiteurs suivants : 12-17 ans, étudiants, demandeurs d'emplois, bénéficiaires de minimas sociaux, groupes à partir de 10 personnes.	3 EUROS
VISITE LIBRE-GROUPE ENFANTS/SCOLAIRES	A partir de 10 personnes	1 EURO
GROUPE PAQUEBOTS FLUVIAUX	Application d'un tarif forfaitaire, résultant de la multiplication du tarif unitaire par la capacité en nombre de passagers du bâtiment	1 EURO
GROUPE BATEAUX A PASSAGERS	Application d'un tarif forfaitaire, résultant de la multiplication du tarif unitaire par le nombre de passagers débarquant	1 EURO
ACCES PLAISANCIERS	Bateaux régulièrement amarrés au Ponton Fort-Médoc-Exonération des droits d'accès au Fort-Médoc, dans la limite de 10 personnes par bateau et par escale, sous réserve de la régularité de l'apportement et de l'acquiescement des droits d'apportement.	EXONERE
VISITE GUIDEE (SUR RESERVATION)		
VISITE GUIDEE-GROUPE	A partir de 10 personnes, sur réservation. Français/Langues Etrangères	6 EUROS
CARTE FAMILLE ANNUELLE		
CARTE FAMILLE-COMMUNE	Sur justificatif de domicile, délivré annuellement par foyer de résidence, dont les membres sont inscrits nominativement, permettant l'accès aux membres inscrits à la visite libre toute l'année, et donnant droit aux accompagnateurs des titulaires de la carte famille à un tarif de 1 euros par personne et par visite libre.	EXONERE
CARTE FAMILLE-HORS COMMUNE		15 EUROS

TARIF DES PRODUITS DE LA BOUTIQUE DE FORT MEDOC-----TARIFICATION 2021	
LIBRAIRIE	TARIFS EN VIGUEUR (TTC)
<i>Fort Médoc, l'histoire tourmentée d'un Fort Vauban sur l'Estuaire de la Gironde, Michel Faure</i>	10 EUROS
<i>Vauban, Blaye et le verrou de l'Estuaire d'Alain Beschi et Eric Cron</i>	14 EUROS
<i>The Bolt of Estuary - Réseau des sites majeurs Vauban -Coll Patrimoines</i>	7,90 EUROS
<i>Médoc Estuaire : des vignes aux rivages de Florian Grollmund et Claire Steimer</i>	10 EUROS
<i>Savourez les plantes sauvages de l'Estuaire de Laurence DESSIMOLIE</i>	15 EUROS
<i>Marque Page</i>	1 EURO
SOUVENIRS	TARIFS EN VIGUEUR (TTC)
<i>Médaille Monnaie de Paris</i>	2 EUROS
<i>Carte postale + enveloppe</i>	1,50 EUROS
<i>Verre à vin sérigraphié (unité)</i>	6 EUROS
<i>Verre à vin sérigraphié (par deux)</i>	10 EUROS
<i>Jeu de l'oie</i>	14,90 EUROS
BOISSONS	TARIFS EN VIGUEUR (TTC)
<i>Bouteille d'eau (50cl)</i>	1 EURO
<i>Sodas en canette 33 cl</i>	2 EUROS
<i>Boissons chaudes (Café, thé, ...)</i>	1 EURO
Bière (vente lors d'événements dans le cadre de débit de boisson temporaire)	2,50 EUROS

TARIF D'APPORTEMENT AU PONTON FORT MEDOC-----TARIFICATION 2021		
DESIGNATION	DEFINITION	TARIFS (A l'escale) EN VIGUEUR (TTC)
PAQUEBOTS FLUVIAUX PLUS DE 100 M	Bateau à passagers proposant des croisières avec hébergement, la taille du bâtiment étant supérieure ou égale à 100 mètres	300 EUROS
PAQUEBOTS FLUVIAUX MOINS DE 100 M	Bateau à passagers proposant des croisières avec hébergement, la taille du bâtiment étant strictement inférieure à 100 mètres	250 EUROS
BATEAUX A PASSAGERS Touch and Go	Bateau à passagers proposant des excursions sans hébergement	10 EUROS

BATEAUX de PLAISANCE	Bateau de plaisance des particuliers, sur RDV et avec projet de visite du Fort-Médoc	50 EUROS
INDEMNITE ANNULATION Réservation ponton	Annulation unilatérale sans délais de prévenance.	500 EUROS

TARIF DE MISE A DISPOSITION DU SITE DE FORT MEDOC-----TARIFICATION 2021		
CATEGORIE	PRECISION	TARIFS EN VIGUEUR (TTC)
LOCATION SALLE Évènement de type séminaire ou réunion (Chapelle, corps de garde à la mer, magasin à poudre) Incluant la mise à disposition de la salle, l'accès à l'office, le prêt d'un écran, d'un vidéoprojecteur et de tables et chaises.	Demi-journée	300 EUROS
	Journée complète	500 EUROS
	Soirée à partir de 19h00	500 EUROS
LOCATION ESPACE EXTERIEUR Evènements de type festivités privés (2 chapiteaux exclusivement en place durant période de congés scolaires juillet-août) Incluant la mise à disposition d'un espace extérieur délimité, l'accès à l'office, le prêt de tables et chaises.	Tarif 24h00 avec installation chapiteaux comprise (2) COMMUNE	500 EUROS
	Tarif 24h00 avec installation chapiteaux comprise (2) HORS-COMMUNE	1.000 EUROS
PRIVATISATION COMPLETE DU SITE Incluant sa fermeture aux autres visiteurs. Incluant l'accès à l'office, le prêt de tables et chaises.	Demi-journée	800 EUROS
	Journée complète	1 500 EUROS
PRESTATIONS OPTIONELLES	Accueil café (café, thé, viennoiseries, eau, jus de fruit) Par personne	5 EUROS
	Location barnum 6 x 3 incluant montage et démontage Par barnum	100 EUROS
	Location scène sans toit (hors sonorisation/éclairage)	700 EUROS
	Location scène avec toit (hors sonorisation/éclairage) :	2 000 EUROS

4. **RAPPELLE** qu'en vertu des délibérations tarifaires applicables, des exonérations et modulations tarifaires peuvent être envisagées dans les situations suivantes :
- S'agissant de la location de la scène, en vertu de la délibération n° 2016-037 du 13 avril 2016, le principe d'une exonération des droits de location ne peut intervenir que dans les cas où une convention de partenariat le prévoirait expressément, ou dès lors que la mise à disposition gracieuse se ferait au profit d'une autre collectivité territoriale.
 - S'agissant des mises à disposition du site, en vertu de la délibération n°2021-004 du 13 janvier 2021, des modulations et exonérations tarifaires pourront être accordées à des associations pour motif d'intérêt général, après présentation d'un projet d'utilisation du site, qui sera mis à disposition, via une convention délibérée expressément par le conseil municipal.
 - S'agissant du ponton Fort Médoc, en vertu de la délibération n°2016-020 du 9 mars 2020, Commune se réserve la possibilité de négocier des dispositions tarifaires dérogatoires, dans le cadre d'accords de partenariat le prévoyant expressément.
5. **APPROUVE** que l'ensemble des crédits correspondants aux recettes générées par la grille tarifaire sont inscrits au Budget Annexe du Fort-Médoc.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération N°2021-031 comme suit :

Pour : 18 (dont 2 procurations)

Contre : 0

Abstention : 1 par procuration

2021-032

VENTE EN CIRCUIT COURT DE PRODUITS MARAICHERS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne la fixation des tarifs pour la vente en circuit court de produits maraichers. Il procède à la présentation de la délibération et à l'introduction des débats.

Il souligne l'intérêt de prévoir la possibilité d'une vente en circuit court, pour laquelle des habitants ont manifesté leur intérêt, et qui permet d'écouler les surplus de la production municipale, notamment comme c'est le cas actuellement avec les mesures de fermeture des écoles.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent obtenir des explications complémentaires avant le vote,

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat,

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2019-019 du 10 avril 2019 fixant les tarifs de vente des produits maraichers, complétée et actualisée par la délibération n°2020-031 du 17 juin 2021,

Considérant que la grille tarifaire en vigueur a été fixée tel que suit selon la délibération précitée :

DESIGNATION	QUANTITE UNITAIRE	PRIX UNITAIRE EN EUROS HT
Courges	1 KG	2,00
Aubergines	1 KG	2,80
Tomates	1 KG	2,50
Tomates cerises	1 KG	5,00
Poivrons	1 KG	3,30
Blettes	1 KG	3,50
Betteraves	1 KG	2,90
Concombres	1 PIECE	1,00
Courgettes	1 KG	2,50
Mesclun	1 KG	12,00
Laitue batavia	1 PIECE	1,00
Pommes de terre	1 KG	2,00
Radis rose	1 botte	1,50
Chou pointu	1 KG	3,50
Radis noir	1 KG	2,90
Navet	1 KG	2,80
Physalis (amour en cage)	1 KG	14,00
Chou rave	1 KG	2,50
Aromatique divers	1 botte	1,00

Considérant que les produits maraichers sont issus de la production municipale, dont le circuit prioritaire de distribution vise l'approvisionnement du restaurant scolaire,

Considérant que selon la saison, notamment durant les vacances scolaires estivales, ou de circonstances particulières, comme avec la fermeture des écoles durant le troisième confinement, il peut y avoir la nécessité de prendre en compte des surplus de production,

Considérant qu'en outre un questionnaire a permis d'identifier un intérêt de la population à l'accès à une vente en circuit court de produits maraichers,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré par **18 VOIX POUR** dont 2 par procuration (Alain GUICHOUX qui a donné procuration à Marie-Christine SEGUIN ; Katia PATARIN qui a donné procuration à Dominique FEDIEU) et **1 ABSTENTION** (Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Priscilla GRIS) :

1. **AUTORISE** la vente en circuit court de surplus de production de produits maraichers auprès d'habitants.
2. **PRECISE** que la grille tarifaire appliquée sera celle en vigueur, en l'état celle fixée par la délibération du 17 juin 2020.
3. **PRECISE** que la marchandise sera enlevée par les habitants contre un bon de livraison et fera l'objet ensuite d'une facturation émise par titre de recette.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération N°2021-032 comme suit :

Pour : 18 (dont 2 procurations)

Contre : 0

Abstention :

1 par procuration

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 20h08